

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

A Monsieur X... Nationaliste

Monsieur,

Par un phénomène bizarre, les nationalistes ont eu de tout temps le privilège de se livrer aux plus violentes attaques contre l'armée et de répandre les plus injustes calomnies contre la France, sans cesser d'être patriotes et militaristes à outrance.

Le dernier entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec vous fut un nouvel exemple de ce fait. Il s'agissait, vous vous en souvenez, de la campagne de Chine. Sur la foi d'un officier français — et nationaliste sans doute — vous fîtes entre l'armée Allemande et la Française un parallèle peu à l'avantage de cette dernière. Vous montriez le désordre et l'absence de discipline qui caractérisent l'une en face de la science, de l'ordre, du respect de la hiérarchie, de l'endurance, bref de toutes les qualités qui sont l'apanage de l'autre. Je ne pus obtenir la moindre circonstance atténuante en faveur de notre infortuné pionpion. Vous fûtes absolu : chez nous tous les vices, et toutes les vertus chez nos voisins.

Comme de nos jours l'armée est l'image fidèle du pays, pour ne pas dire qu'elle est le pays en armes lui-même, votre opinion et celle de l'officier français, sont peu rassurantes pour l'avenir de notre race.

La France est en décadence, et l'Allemagne devient la première nation du monde. Il en est ainsi depuis l'affaire Dreyfus, il en est ainsi surtout depuis que ce monstre de Waldeck s'entête à rester au pouvoir, en dépit des plus funèbres pronostics. Il est vrai que notre décadence se changerait demain en un triomphe si M. Méline reprenait la direction des affaires.

Malheureusement c'est là une maigre consolation. Il est triste, même pour un affilié du syndicat de trahison ou un infâme Dreyfusard comme moi de songer combien, dans ces conditions, nous avons peu de chances de nous arrêter sur la pente fatale.

Puisque il me fut impossible de placer un mot, voulez-vous me permettre, Monsieur, de vous écrire ce que je vous aurais dit, en vous rappelant quelques faits récents.

Avez-vous remarqué que, de toutes les nations y compris l'Allemagne, la France est la seule qui ait restitué aux Chinois la part de lingots d'or et d'objets précieux que le pillage de Pékin par les nations civilisées avait fait tomber entre ses mains. Elle est également la seule où le Parlement ait nettement approuvé cette restitution, regrettant seulement qu'elle eût été nécessaire.

Tout cela c'est du pur don quichottisme, mais les honnêtes gens sont fiers que, dans l'espèce, Don Quichotte se soit fait naturaliser français.

Je ne vous parlerai pas de ce qui se passe dans l'Afrique du Sud, parce qu'il est impossible d'établir ce que nous aurions fait à la place des Anglais. Il ne nous est cependant pas défendu d'espérer que l'idée de s'acharner sur les femmes et les enfants ne deviendra jamais une idée française.

Mais je me permettrai d'appeler votre attention sur des événements qui viennent de se passer précisément en Allemagne, dans la Pologne prussienne, et qui présentent nos voisins de l'Est sous un jour plutôt défavorable.

Croyez-vous sincèrement que les brutalités dont les fonctionnaires de Vreschen se sont rendus coupables eussent été possibles en France, et qu'il se fût trouvé chez nous un cerveau pour concevoir et des bras pour exécuter une pareille infamie.

Vous savez que, irrités de voir les enfants s'obstiner à chanter des cantiques religieux et réciter le catéchisme en polonais, les autorités allemandes décidèrent de remplacer un jour la classe par une bastonnade générale, avec le concours de tout le personnel enseignant du district, et sous la présidence de l'inspecteur supérieur. A tour de rôle les enfants des deux sexes étaient appelés devant ce jury d'un nouveau genre, deshambillés et roués de coups, après quoi on les ramenait à leur banc, d'où ils devaient assister à la suite de la cérémonie. Et ce ne fut pas une affaire plaisante : les teutons ont la main lourde. Le corps de la plupart de ces petits martyrs était couvert de sang ; quelques-uns durent être aussitôt portés dans une pharmacie voisine pour y faire panser leurs plaies. L'un d'eux restera infirme pour la vie.

Les magistrats allemands ont tenu à partager la gloire de ces courageux régents en prodiguant les mois et les années de prison aux mères qui avaient eu l'imprudence d'accourir aux cris de leurs enfants et n'avaient pas suffisamment partagé l'admiration des fonctionnaires prussiens pour ces nobles procédés de germanisation.

Eh bien, malgré tout ce que vous m'avez conté l'autre jour, et malgré l'enthousiasme de l'officier français pour les troupes allemandes ; moi, infâme Dreyfusard, à la solde personnelle de l'empereur Guillaume, ainsi que chacun le sait, je préfère être né dans mon pays en décadence, que dans la glorieuse nation où dix hommes protégés par des soldats, se barricadent dans une maison pour martyriser de pauvres gosses de dix ans.

Veillez agréer, etc.

HERBEAU.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 décembre 1901 (matin)

M. Aynard, président.

La Chambre continue la discussion des propositions destinées à assurer la liberté, la sincérité et le secret du vote.

M. de l'Estourbeillon combat ces propositions.

M. Dansette, dit qu'il votera le passage aux articles, mais dit que le mieux pour rendre au suffrage universel sa sincérité, serait de rétablir le scrutin de liste.

M. de Benoist dit qu'il faudrait surveiller étroitement le scrutin.

M. Eugène Fournière appuie le projet disant que l'enveloppe et la cabine d'isolement fonctionnent dans d'autres pays.

M. Paul de Cassagnac appuie le vote sous enveloppe.

M. Ruau explique le projet et le soutient.

Après quoi, la Chambre vote l'urgence et le passage aux articles est décidé.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel, président.

La Chambre continue la discussion générale du budget des cultes.

M. Waldeck-Rousseau prend la parole et prononce un long discours contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il dit que ce serait donner une force considérable, une liberté excessive au clergé que de le mettre hors de l'Etat qui a sur ce clergé à cette heure assez de pouvoir puisqu'il nomme les évêques et les curés.

M. Waldeck-Rousseau dit que dans tous les cas la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne peut avoir lieu parce qu'on supprimera seulement le budget des cultes.

Il faut aussi élaborer une loi qui devrait être promulguée au 1^{er} janvier ; or le temps manque.

M. Charles Bernard demande l'affichage du discours du président du conseil, parce que, dit-il, il faut montrer au pays la contradiction qui existe entre le langage et les actes de M. Waldeck-Rousseau.

M. Mesureur combat cette proposition qui est repoussée par 483 voix contre 13.

M. Fournier, député du Gard monte à la tribune ; il se prononce pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, car dit-il, le clergé n'a jamais cessé de se livrer contre la République à la propagande haineuse la plus éfrénée.

Il s'élève contre les jésuites, et demande à la Chambre de revenir aux grandes traditions de la Révolution.

M. Merlou, rapporteur général soutient le rapport de la commission et répond en quelques mots au discours de M. Waldeck-Rousseau.

M. Merlou dit que rien ne s'oppose à la suppression du budget des cultes.

M. Sembat soutient la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Puis la clôture est prononcée.

Par 350 voix contre 187 la Chambre décide de passer à la discussion des articles.

Le budget des cultes est donc rétabli.

Après la fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance, la séance est levée.

Sénat

Séance du 17 décembre 1901

Le Sénat reprend la discussion du projet et des propositions de loi relatifs à l'admission temporaire du blé.

M. Viger, rapporteur, expose les motifs qui ont dicté à la commission les propositions qu'elle apporte au Sénat. Elle a estimé que, pour faire aboutir promptement la réforme de l'admission temporaire, il fallait écarter toutes les mesures accessoires. L'orateur analyse le projet voté par la Chambre.

L'orateur, après un long examen du projet, dit que, ce qu'on vise dans la loi actuelle, c'est, en réalité, l'admission temporaire elle-même. On nourrit contre celle-ci des préjugés très fâcheux qui n'ont pas le moindre fondement.

Sur la demande de M. Couteaux, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance pour la continuation de son discours.

Le Sénat décide qu'il se réunira jeudi, dans ses bureaux, pour nommer la commission de dix-huit membres chargée d'examiner la proposition de M. Béraud.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Des indigènes venant de l'Etat d'Orange rapportent qu'on a entendu une forte canonnade du côté de la rivière Klip. Cette nouvelle est confirmée par plusieurs voyageurs.

D'après le peu de détails qu'on a pu recueillir jusqu'ici, une bataille en règle a été livrée. Selon toute vraisemblance, c'est de Wet qui a engagé l'action. Le télégraphe officiel garde le silence.

Contre les femmes et les enfants

D'après informations de source certaine, il est dit que les Anglais ne craignent pas d'attaquer brutalement les leagers ou campements des femmes et des enfants Boers tenant encore la campagne.

Mme Woerster, femme d'un des membres du Volksraad, rapporte qu'elle et plusieurs de ses compagnes et leurs enfants réussirent à éviter trois jours durant une force anglaise qui opérait dans le district de Rustenberg. Mais le troisième jour elles furent cernées par un grand nombre de soldats qui n'hésitèrent pas à tirer sur des femmes et des enfants sans défense. Comme elles étaient sans armes, elles durent se rendre ; Mme Woerster a été blessée d'une balle au bras.

INFORMATIONS

La télégraphie sans fil à travers l'Atlantique

Les signaux électriques que M. Marconi et son employé ont reçus jeudi Jernier, à 12 h. 30, 1 h. 10 et 2 h. 20 du soir, et vendredi, à 1 h. 33, étaient distincts et clairs. Avant

de quitter l'Angleterre, il était arrivé à correspondre entre Poldhu et Crookhaven, soit une distance de 375 kilomètres environ, et la force des signaux lui donnait lieu de croire qu'on pourrait transmettre des messages à une distance dix fois supérieure. C'est alors qu'il s'est rendu à Terre-Neuve, où il a pu vérifier la justesse de ses prévisions.

En construisant une station convenable et suffisamment grande, on pourrait arriver, en quatre mois, selon M. Marconi à échanger des télégrammes entre les deux hémisphères.

Sur la demande de M. Marconi, le gouverneur de l'île a télégraphié la nouvelle de la découverte à M. Chamberlain, et aujourd'hui il a envoyé une seconde dépêche le priant de porter les faits à la connaissance du roi, qui s'est toujours vivement intéressé à cette découverte.

A Madagascar

Le général Gallieni a l'intention de déposer prochainement Tananarive de son titre de capitale économique de la grande île africaine et de faire de Tamatave, sur la côte Est, la ville principale de la colonie. Dans son récent voyage de six mois autour de l'île, le général a pu se convaincre de la réelle activité déployée dans les régions côtières, au triple point de vue commercial, industriel et agricole, tandis qu'il a vu que l'Imerina et le Betsileo, avec leurs villes principales de Tananarive et de Fianarantsoa, ne seraient jamais que de médiocres centres de colonisation européenne. La capitale, placée sur la côte, bénéficierait de l'énorme avantage qu'elle tirerait de la facilité des transports et de la rapidité des communications maritimes.

Bruits d'attentat

Une dépêche de Saint-Petersbourg, que reproduit le Journal, prétend qu'à Tsarkoïe-Selo, résidence favorite de l'empereur, les conduites d'eau aboutissant au château auraient été coupées et l'eau empoisonnée. Deux cents personnes qui ont bu de cette eau, seraient tombées malades et présenteraient des symptômes de typhus. Le tzar et la tzarine prévenus, auraient quitté le château.

Cette même dépêche reproduit sous réserves le bruit de la découverte d'un autre complot nihiliste à Saint-Petersbourg. Ce complot est dirigé non seulement contre le tzar, mais encore contre plusieurs personnages éminents. De nombreuses arrestations ont été opérées.

D'autre part, suivant une dépêche de Londres au Rappel, le bruit court qu'au moment où l'empereur du Japon revenait d'ouvrir le Parlement, un individu a tiré sur lui, mais sans l'atteindre. Le régicide aurait réussi à s'échapper.

CHRONIQUE LOCALE

PENSIONS NATIONALES

Au sujet de l'étude *Pensions nationales*, un de nos distingués correspondants, T. Démines, avait fait, ici-même, quelques observations au sujet du projet de M. F. G. — Ce dernier nous adresse aujourd'hui la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Monsieur Démines considère à tort que le projet des pensions nationales de vieillesse est présenté en opposition au projet des retraites ouvrières qui ne vise qu'une catégorie de citoyens ; le premier projet date de 20 ans.

Il sera cependant intéressant lorsque M. Démines aura développé le projet des retraites ouvrières de connaître quel est celui

qui assurera le plus fort revenu aux sacrifices consentis.

La transformation sociale qui s'opère progressivement tend à niveler les situations, il commence déjà à être difficile de connaître celui qui est réellement riche et celui qui est réellement pauvre (1); les apparences sont souvent trompeuses et tel qui paraît pauvre est plus riche que celui dont la situation paraît meilleure. Quelle sera dans cinquante ans la situation de nos enfants?

L'égalité des charges doit conduire à l'égalité des revenus et j'estime que les articles 2 et 5 doivent suffire pour donner satisfaction à la réserve de M. Démines qui paraît plutôt surpris de cette première application de l'égalité des droits des citoyens des deux sexes à la pension nationale, qui répond cependant à la formule qui pare le frontispice de nos monuments publics et qu'il serait temps semble-t-il de mettre en pratique.

L'article 6 permettant de modifier le taux des pensions nationales de vieillesse pour assurer sans emprunt les ressources nécessaires à la défense de la République, montre bien que les pensions doivent être considérées comme une récompense nationale à ceux qui auront contribué d'une manière quelconque à l'activité nationale, c'est-à-dire à tous les travailleurs.

Je serre la main à M. Démines, ainsi qu'à vous, mon cher directeur.

F. G.

(1) On a vu des mendiants laisser après eux cent mille francs... et plus de capitaux.

Conseil général

Un décret en date du 13 décembre 1901, convoque le Conseil général du Lot en session extraordinaire pour le 28 de ce mois.

AUTOUR D'UN VERDICT

Comme nous le pressentions, les jurés du Lot, dans l'affaire des deux religieuses poursuivies pour faux en écritures publiques, ont rendu mardi un verdict d'acquiescement.

Nous n'en sommes ni surpris, ni fâchés. Car, dès la première heure, nous avions jugé que si le crime était d'une gravité spéciale, il ne fallait pas cependant en accabler les deux malheureuses qui mardi comparaissaient devant la cour d'assises, mais nous aurions voulu que l'action judiciaire frappât plus haut et frappât fort; ce n'était pas possible, et la preuve c'est qu'on n'en a rien fait.

Cela, nous le regrettons, et nous le regrettons d'autant plus que les débats ont dévoilé tout ce dont sont capables de réticences, de sous-entendus, ces membres de congrégations invitées à parler franc, à dire toute la vérité.

Qui croira, en effet, aux explications données sur le départ des deux sœurs en Espagne?

Qui s'est laissé prendre à ces affirmations répétées, qu'au couvent de la Molle on ignorait le lieu de retraite où se trouvaient sœur Donat et sœur Bach?

Et nous ne parlons pas des explications fantaisistes qu'ont fournies ces deux non coupables au sujet de la substitution de l'une pour l'autre comme candidate aux examens.

Sœur Donat et sœur Bach sont acquittées, nous nous en félicitons... pour elles. Mais il est impossible, malgré tout, qu'on puisse applaudir à une solution aussi platonique des débats de mardi.

Si la Justice a craint de frapper, il appartient, en entier, à l'opinion publique de rendre son jugement dans cette affaire.

La Justice, c'est entendu, n'a pu punir comme crime ce qui n'était que délit; nous l'approuvons.

Mais l'opinion publique ne doit-elle pas prendre l'affaire à son compte? tous les démocrates ne doivent-ils pas se demander si réellement le procédé frauduleux employé en octobre 1900 par deux religieuses, n'est pas courant, usuel? et si pour deux ou trois coupables pincés, il n'y en a pas des quantités qui ont exercé et exercent leur industrie de fournisseurs de diplômes.

De telles fautes sont graves, a dit M. le Procureur, car elles menacent l'éducation, l'instruction des enfants; c'est pourquoi il faudrait les réprimer.

Le jury n'a pas cru devoir les réprimer, et a acquitté, car il a jugé comme il fut dit au cours des débats, que la faute de sœur Donat et de sœur Bach retomberait entière sur la congrégation.

C'est tout ce que nous désirerions. Une pénalité appliquée à deux pauvres filles, qu'importe, en effet, à la Société?

Elles n'ont été peut-être que victimes d'une discipline, laquelle, quoiqu'on en ait dit à l'audience, est très sévère dans tous les couvents; et jamais personne ne croira que seules, deux religieuses, volontairement, par amour l'une pour l'autre, à l'insu de toutes leurs compagnes et mères, aient commis une faute comme celle dont un jury a eu à s'occuper mardi.

Jamais dans aucun couvent une telle liberté, une telle facilité d'action — mauvaise surtout — n'ont existé pour des religieuses, fussent-elles protégées par quel ange gardien que ce soit.

C'est pourquoi, nous le répétons, c'est sur la congrégation même, sur toutes les congrégations qui doit retomber la faute des deux religieuses, et il est du devoir de tous les démocrates, à l'heure actuelle surtout, de se servir de cette faute contre elles. Car on a pu se rendre compte mardi, par les témoignages, par les affirmations entendues, de la valeur sociale, morale surtout de ces congrégations que Loyola seul inspire!

Le verdict du jury du Lot a été favorable aux accusées, mais les débats le furent pour notre cause.

Sachons en tirer profit.

LA RÉDACTION.

Cours publics de la mairie

M. Cahier traitera dans la causerie de samedi prochain, à 8 h. 1/2 du soir (salle du conseil municipal), le sujet suivant :

La lutte contre l'alcool et contre le vin; ses conséquences économiques. Faut-il boire du vin?

Orphéon de Cahors

L'arbre de Noël organisé par l'Orphéon reste fixé au Dimanche 29 décembre et non au 22 comme nous l'avions annoncé dans un de nos derniers numéros.

Nous ferons connaître ultérieurement le programme de cette fête qui sera certainement une des plus belles que l'Orphéon ait organisées.

Vélocé-Sport-Cadurcien

Dans la dernière assemblée générale du V. S. C., M. le trésorier a donné lecture de son compte-rendu financier annuel.

Ce remarquable mémoire, rédigé d'une façon judicieuse, a valu au dévoué trésorier du V. S. C. les félicitations unanimes de l'assemblée.

De l'exposé des chiffres, il ressort que la société vélocipédique de Cahors a encaissé la somme de 3.913 fr. 05 et a dépensé la somme de 3.753 fr. 50; dans ce dernier chiffre figure une somme de 170 francs qui a été versée pour les pauvres.

Avis. — Messieurs les Membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi, 20 du courant, à huit heures et demie, au siège du club.

Ordre du jour. Renouvellement du bureau, questions diverses.

Foire du 14 décembre

La foire du 14 décembre a été assez importante. Les cours des bestiaux et des denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kilos; porcs gras, de 40 à 44 fr. les 50 kilos; moutons gras, de 0,60 à 0,65 le kilo.

Blé, 15,25 l'hectolitre; maïs 13,75 l'hectolitre; pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 80 litres.

Oies et canards gras, de 0,75 à 0,85 le 1/2 kilo; volailles grasses, de 0,65 à 0,70 le 1/2 kilo; œufs 1,20 la douzaine; truffes 8,50 le kilo.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir que la tournée L. Poirier donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

L'AFFAIRE MATHIEU

comédie-vaudeville en 3 actes de M. Tristan Bernard.

Le spectacle commencera par OCTAVE OU LES PROJETS D'UN MARI vaudeville en 1 acte, de M. Tristan Bernard.

Nos confrères de la région publient d'excellentes notes sur cette représentation qui partout obtient un grand succès.

La tournée L. Poirier a été très applaudie dans toutes les villes où elle a donné une représentation.

Il en sera certainement de même à Cahors.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON

Jeudi 19 décembre 1901

Mignon, drame en 3 actes.

L'Ayoly manqué, vaudeville en 2 actes. Prix et heure ordinaires, la salle est chauffée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 19 ET 22 DÉCEMBRE

Allégo Militaire	Flotow
Stradella (Ouverture)	Delibes
Cappélia (Fragments)	Verdi
Rigoletto (Fantaisie)	Turlet
Cette petite femme-là (Polka)	

De 3 à 4 heures. Allées Fénelon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 19 décembre 1901

Naissance

Calmon Marie-Jeanne, à Cabessut.
Jean (naturel jumeau) à la maternité.
François (naturel jumeau) à la maternité.
Raymond, Marcel (naturel) rue Saint-James, 6.
Lapuyade, Marie-Louise, rue des Pénitents, 4.
Mercadier, Lucie, rue de la Rivière, à Cabessut.

Publications de mariages

Valette Jean-Pierre-François-Louis-Jules, employé des Tabacs et Besse, Antoinette, sans profession.
Dupoux Pierre, tourneur et Delon Marie, sans profession.
Toussaint Pierre, garçon de café et Delfau Emma, sans profession.

Mariage

Blain, Abraham-Hippolyte, monteur au chemin de fer et Persil Rose, modiste.

Décès

Prévot Marie-Anne, épouse Périé, 56 ans, rue Nationale, 14.
Arbouys, Jacquette, épouse Berbié, 73 ans, sans profession, rue Saint-Urcisse, 17.
Lacoste, Jean-Baptiste-Auguste, ancien boucher, 67 ans, rue Saint-Barthélemy, 31.

Tribunal correctionnel

Audience du 19 décembre 1901

Contrebande. — Hébrard Antoine, de Cuzors, 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande.

Vagabondage. — Foulquié Sylvain, 24 ans, sans domicile fixe, mendiait en simulant des infirmités. 3 mois de prison.

Délit de chasse. — Bach Auguste, de Lalbenque, chasse sans permis. 50 francs d'amende.

Attentat à la pudeur. — Fourniols Antoine, 71 ans, cultivateur à Saint-Daunès, inculpé du double délit d'outrages publics à la pudeur et de chasse est condamné à 15 jours de prison.

Arrondissement de Cahors

SERIGNAC. — Monsieur Lesco est mort laissant une grande fortune à ses héritiers, il était âgé de 70 ans environ.

PRAYSSAC. — Foire. — Cours ordinaires sur les bœufs.

Moutons gras, 70 cent. le kilo; autres de 12 à 35 fr. l'un.

Quelques porcs demi-gras vendus de 70 à 120 fr. l'un; cours ordinaires sur les jeunes porcs.

Volaille, de 2 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Lièvres, de 4 à 5 fr. 50 l'un.

Lapins domestiques, 30 cent. la livre.

Perdreux, 2 fr. l'un.

Grives, 60 cent. l'une.

Œufs, de 1 fr. à 1 fr. 10 la douzaine.

Blé, de 13 à 13 fr. 50 les 4/5.

Maïs, de 10 à 10 fr. 50 id.

Châtaignes de 4 à 7 fr. id.

MONTCABRIER. — Foire. — A cause du mauvais temps, la foire n'a pas été importante sur les bœufs.

Ils se vendaient aux cours ordinaires.

Peu de porcs. Les gras se payaient entre 40 et 42 fr. les 50 kilos.

Les porcs de lait, de 15 à 30 fr. l'un.

Les moutons gras, de 60 à 70 cent. le kilo; les autres, de 10 à 25 fr. l'un.

Les veaux de lait, de 75 à 85 cent. le kilo.

Les lièvres, de 3 fr. 50 à 5 fr. l'un.

Les perdreaux, 2 fr. id.

Les grives, 40 centimes pièce.
La volaille, entre 60 et 75 cent. la livre.
Les œufs, 1 fr. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 14 décembre :

Aucune affaire importante n'étant inscrite au rôle, le tribunal ne prononce qu'une condamnation à 16 fr. d'amende pour délit de chasse sans permis, et ordonne la confiscation d'engins de pêche prohibés, abandonnés par un inconnu.

— Arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Figeac, le nommé Jules Joseph, âgé de 36 ans, né à Saint-Affrique (Aveyron), poursuivi pour tentative d'escroquerie, abus de confiance, etc., etc., vient d'être arrêté dans cette dernière ville. Recherché depuis plus de huit jours, il se cachait dans les environs. Le 10 courant, il a été découvert dans la baraque de M. Boyer, quartier des Combes. Les gendarmes l'ayant vu prendre la fuite, l'ont poursuivi et arrêté. Pendant le trajet, il a insulté, outragé et fait rébellion aux gendarmes. Ecroué à la maison d'arrêt, il a comparu le lendemain devant les juges correctionnels, qui l'ont condamné à 3 mois de prison. Il va être transféré un de ces jours à Figeac, où il aura à répondre des méfaits qui lui sont reprochés.

— Accident grave. — Vendredi matin, la dame Destruel, âgée de 45 ans, ménagère place des Carmes, s'est fracturée le tibia de la jambe droite en descendant les escaliers de son habitation. Son état n'inspire pas d'inquiétude, mais un long repos sera nécessaire.

— Banquet fraternel des employés de commerce et de banque. — La deuxième réunion ayant eu lieu le 14 courant, les membres présents ont décidé à l'unanimité de nommer M. Lacoste doyen des employés, président, et M. Védruane, trésorier. En outre, il a été décidé qu'une dernière réunion aura lieu le 25 courant, jour de Noël, de 2 à 3 heures du soir, salle de l'Eden, pour fixer le montant de la cotisation et désigner l'établissement où aura lieu le banquet. Présence indispensable.

— Vols. — Lundi, jour de foire, vers deux heures de l'après-midi, pendant que M. Jules Masbou, propriétaire à Cajarc, examinait, sur le champ de foire une paire de bœufs, un adroit filou lui a soustrait son porte-monnaie qui contenait la somme de 250 fr. Plainte a été portée.

Dans la même journée, vers quatre heures du soir, on a aussi soustrait, place de la Volaille, un porte-monnaie renfermant une certaine somme appartenant à une pauvre vieille femme des environs qui était venue en ville vendre des denrées.

FAYCELLES. — Morte de froid. — Dimanche dernier, la dame Jeanne Courtiol, épouse Daynac, âgée de 68 ans, était occupée à préparer des raves pour les bestiaux. Saisie par le froid, cette malheureuse tomba évanouie sur le plancher, derrière la porte entr'ouverte.

Ce n'est que le soir que des voisins l'aperçurent dans cet état. Relevée sans connaissance, elle ne tarda pas à expirer, malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

CUZAC. — Incendie. — Ces jours derniers, vers 2 heures du matin, un incendie dont les causes paraissent encore inconnues s'est déclaré dans une grange appartenant à M. Augustin Raynal, propriétaire à As prières, et jouie à titre de locataire par son beau-frère, François Malbezy. Malgré les prompts secours des voisins, l'immeuble et tous les fourrages qui y étaient contenus ont été détruits. On a pu néanmoins sauver tous les animaux.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Foire. — Vu le mauvais temps, la foire du 14 décembre courant n'a pas été, comme on l'espérait, fort belle.

Néanmoins, de nombreux bestiaux ont été amenés en foire, et beaucoup de transactions ont eu lieu. Les bœufs gras se sont vendus de 28 à 30 fr. le quintal, poids vif; les porcs gras ont variés de 32 à 35 fr. le quintal.

Dès le matin sur la place du Majou, une grande quantité de foies d'oie avait été ap-

portée, et le cours n'a pas varié de 2,25 à 2,50 la livre; les dindons se sont vendus, 0,50 la livre.

Le marché aux céréales n'était pas trop approvisionné, et ce, comme il est dit plus haut, à cause du mauvais temps; les noix se sont vendues de 7 à 8 fr. les 90 litres, et le blé, de 5 à 5,25 les 30 litres.

Enfin foire presque nulle; il faut espérer que notre grande foire du 7 janvier la compensera.

— **Adjudication.** — Dimanche à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie a eu lieu l'adjudication des droits d'octroi de la ville de Gourdon.

M. Marius Bernard, demeurant à Arles-sur-Rhône a été déclaré adjudicataire moyennant 19,705 fr.

L'adjudication des droits de places devait avoir lieu, mais, malgré deux baisses de mise à prix aucune enchères n'ayant eu lieu la commission a décidé de s'en référer à la décision du conseil municipal à l'effet de savoir si les droits de places devraient être mis en régie.

MARTEL. — *Toujours en faveur des cléricaux!* — Chaque année la conférence pédagogique réunit à Martel la totalité des institutrices et des instituteurs de notre canton. Les plus éloignés se font un devoir de braver les intempéries de l'hiver, pour venir prendre leur part de cette discussion méthodique, pour faire profiter leurs élèves des moyens pratiques exposés par leurs collègues et des sages et si paternels conseils de M. l'inspecteur primaire de Gourdon. Tous les membres de l'enseignement de cet arrondissement ont su apprécier l'aménité de leur chef, et juger de sa compétence pédagogique, qui est rationnelle et conforme aux améliorations de l'enseignement moderne.

Nous nous trompons cependant en affirmant que tout le personnel de l'enseignement public de ce canton, va s'approvisionner de ces nouveaux moyens pratiques qui sortent de la discussion courtoise et raisonnée de cette assemblée! On vient de nous apprendre à l'instant que les institutrices publiques congréganistes de la ville de Martel sont dispensées d'assister à la conférence par « ordre exprès du ministre de l'instruction publique! »

Quoi! M. Leygues placerait les capacités pédagogiques de nos sœurs au-dessus de celles des instituteurs, institutrices et inspecteur?

C'est-il M. Lachize qui aurait donné ce gage de son attachement au cléricisme?

C'est peut-être son devoir, depuis les élections qui lui sont si favorables, grâce aux cléricaux, et en cela nous l'approuvons.

Mais nous ne pensons pas de même à l'égard du ministre, si lui, qui fait partie d'un gouvernement républicain, est assez complaisant pour couvrir de son autorité ce que les instituteurs républicains et tous les démocrates considèrent comme une injure à l'adresse des membres de l'enseignement de tout un canton et de M. l'inspecteur primaire de Gourdon lui-même, faisant ainsi litière des règlements en faveur de congréganistes qui se placent dès lors au-dessus de la loi commune!

Voilà pourtant la plus pure des vérités: les sœurs de Martel ont le rare privilège d'être dispensées des conférences pédagogiques par ordre ministériel.

C'est très républicain.

MARTEL. — *Marché aux truffes.* — L'approvisionnement du marché aux truffes du samedi 14 courant ne laissait rien à désirer, soit comme quantité ou qualité.

Bien que cette année-ci ne soit pas une année d'abondance pour ce produit, il y en a suffisamment tout de même.

Les cours étaient de 11 fr., 11 fr. 50, 12 fr., 12 fr. 50, suivant qualité.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché restent incertaines, notamment sur les fonds d'Etat qui clôturent généralement au-dessous des cours pratiqués hier.

Nos rentes finissent le 3 0/0 à 100.45; le 3 1/2 0/0 à 102.37 et l'amortissable à 100.07.

Nous avons déjà donné les principales conditions de l'emprunt de 285 millions en rentes 3 0/0 perpétuelles et les avantages réservés aux souscripteurs.

Répetons que cet emprunt sera l'objet d'un très grand succès et qu'il va fournir à toutes les sociétés de crédit l'occasion de mobiliser leurs ressources, d'en tirer profit et de prouver la liquidité de leurs portefeuilles.

Le Crédit Foncier se traite à 717. Le Comptoir National d'Escompte à 572; le Crédit Lyonnais à 1000 et la Société Générale à 608.

Pas de changement dans la tenue de nos chemins.

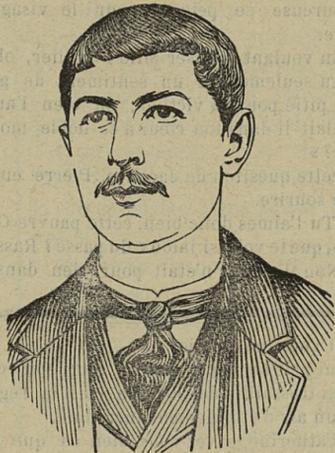
Le Suez à 3790 n'a pas varié. L'Extérieure recule à 75.82; l'Italien cote 101; le Portugais recule à 27.25; le Turc D s'inscrit à 24.90 et la Banque Ottomane à 529.

APRÈS L'EMPLOI DE L'ÉMULSION SCOTT, Il mangeait de bon cœur et bientôt retrouvait la santé.

La lettre suivante montre bien l'importance qu'il y a à prendre uniquement le remède de choix, celui qui guérit.

Dives-sur-Mer, 2 mai 1901.

Messieurs. Mon fils âgé de 19 ans avait grandi très vite; cette croissance hâtive l'avait beaucoup affaibli. Ayant eu aussi une bronchite il était resté sujet aux rhumes, il se plaignait souvent



M. GIRET Fils

de douleurs au côté gauche; et, il y a 3 mois, il fut pris d'un fort mal de gorge avec extinction de voix. Il toussait comme un malheureux sans pouvoir se reposer.

On m'indiqua alors votre Emulsion Scott comme étant le meilleur remède. Mon garçon qui, quoique difficile, la prit volontiers et bientôt en ressentit un véritable soulagement. L'enrouement, la toux, les points de côté disparurent après quelque temps de traitement. Maintenant mon fils mange et dort parfaitement, il a repris sa bonne mine. C'est votre Emulsion Scott qui a produit ces merveilleux effets et je ne puis que vous en féliciter. Giret, place du Marché.

Tous ceux qui ont essayé l'Emulsion Scott reconnaissent qu'elle est de beaucoup supérieure à toute autre forme d'huile de foie de morue offerte au public. L'huile de foie de morue possède de merveilleuses propriétés curatives et nutritives, chacun le sait mais doit savoir aussi que l'Emulsion Scott, tout en conservant les remarquables qualités de l'huile, déguise le goût de celle-ci et la présente sous une forme qui ne trouble pas la digestion.

C'est pourquoi, insistez afin d'obtenir la véritable Emulsion Scott et vous verrez par vous-même ce que peut accomplir la thérapeutique moderne. Les Médecins préfèrent de beaucoup l'Emulsion Scott à toute autre émulsion ou toute autre forme d'huile de foie de morue. Ils savent qu'elle remplit toujours le but qu'ils désirent atteindre et cela sans incommoder leur malade. Vous pouvez toujours distinguer l'Emulsion Scott à notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Co., 2, Place Vendôme, Paris.

Fêtes de Noël 1901 et du Premier de l'An 1902

EXTENSION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Noël 1901 et du Premier de l'An 1902, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 21 décembre inclus au dimanche 5 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
15 Dim.	+ 7.5	+ 4	756.5	Pluie
16 Lundi	+ 7	+ 2	750.5	Pluie
17 Mardi	+ 7	+ 1.5	745.5	Pluie
18 Merc.	+ 7	+ 3	746	Pluie
19 Jeudi	+ 8	+ 5.5	742.5	Couvert

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Pluie
D. HERBEAU.

Bibliographie

L'Almanach du Drapeau

Une erreur typographique s'est glissée dans l'article que nous avons consacré à l'Almanach du Drapeau.

Au lieu de 1200 fr. de prix, il faut lire 12000 francs.

L'erreur valait d'être signalée!

Etrennes Hachette

La librairie Hachette et Co fait paraître, pour les étrennes de 1902, une série d'ouvrages nouveaux, qui, au point de vue littéraire et artistique, égalent ceux des précédentes années: *Antoine Van Dyck*, par M. Max Rooses (cart., 100 fr.); *A travers le Turkestan Russe*, par M. Hugues Kraft (br., 100 fr.; rel., 120 fr.); *Les Portraits de l'Enfant*, par M. Ch. Moreau-Vauthier (br., 30 fr.; rel., 40 fr.); *Les Evasions Célèbres* (br., 15 fr.; rel., 20 fr.); *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée*, par le capitaine d'Ollone (br., 10 fr.; rel., 15 fr.); *Quinze mois dans l'Antarctique*, par le capitaine Adrien de Gerlache (br., 10 fr.; rel., 15 fr.); *L'Empire du Milieu*, par MM. Elisée et Onésime Reclus (br., 12 fr.; rel., 16 fr.); *L'Isthme et le Canal de Suez*, par M. J. Charles Roux (2 vol. br., 20 fr.; rel., 30 fr.).

A ces éditions artistiques s'ajoutent les périodiques illustrés: *Le Tour du Monde* (br., 25 fr.; rel., 32 fr. 50); *le Journal de la Jeunesse* (br., 20 fr.; cart., 26 fr.); *Mon Journal* (br., 8 fr.; cart., 10 fr.).

A la collection, *La Petite Bibliothèque de la Famille*, s'ajoutent trois romans qui feront, comme leurs devanciers, les délices des jeunes femmes et des jeunes filles (chaque vol., br., 3 fr. 50; cart., 5 fr.): *La Maison des Roses*, par May-Armand Blanc; *Muets Aveux*, par M. Jacques Morel; *Liette*, par M. Arthur Doulliac.

La Nouvelle Collection à l'usage de la Jeunesse s'est accrue de trois ouvrages: *Le Rubis de Lapérouse*, par M. G. de Beauregard; *Un Mousse de Surcouf*, par Pierre Maël (chaque vol., br., 7 fr.; cart., 10 fr.); *Tante Lolotte*, par M. J.-B. Jeanroy (br., 4 fr.; cart., 6 fr.).

La Bibliothèque Rose illustrée compte deux nouveautés (chaque vol., br., 2 fr. 25; cart., 3 fr. 50): *Le Secret des Tilleuls*, par M^{me} Chéron de la Bruyère; *La Tante Picot*, par M^{lle} G. du Planty.

Albums en couleur pour les petits enfants: *l'Empereur, l'Impératrice et la Garde*. Série de décapages par Job. Texte par A. Fabre (cart., 1 fr. 50); *Le Prince Muguet* (cart., 2 fr. 50); *Gourmands et Malpropres* (album Trim, cart., 1 fr. 50).

La Bibliothèque des Ecoles et des Familles comprend neuf nouveautés: *Au Pays du Mystère*, par Pierre Maël (br., 4 fr. 50; cart., 6 fr. 50); *Le Fakir*, par Nicole Meyra; *Jeanne la Rousse*, par le commandant Stany; *l'Exposition Universelle de 1900*, par L. Roussalet (br., 3 fr.; cart., 4 fr. 80); *Hélène Corianis*, par M^{me} C. Colomb; *la Russie*, par E. Guénuin (br., 2 fr. 60; cart., 3 fr. 90); *les Deux Henri*, par F. Deschamps; *un Ancêtre de Gavroche*, par A. Doulliac; *l'Amour maternel chez les Animaux*, par E. Menault (br., 2 fr.; cart., 3 fr.).

Etrennes Musicales: *la Quinzaine Musicale* (br., 6 fr.; rel., 8 fr.); *Chansons Nouvelles*, 10 chansons des répertoires; P. Darty, F. Mallet, etc. (pr. net, 10 fr.); *Souvenirs Tziganes*, 10 valse pour piano, par MM. L. Ganne, M. Depret, A. Margis, E. Gilet, R. Berger, J. Clérico, etc. (pr. net, 10 fr.).

La Mode Pratique, grâce à son programme, est de plus en plus la Revue de la famille par excellence (le n° 25 cent.). — *La Corbeille à Ouvrage*, la plus pratique, le mieux comprise de tous les journaux de Broderie. Le numéro 10 cent.; avec dessins décalquables (15 cent.).

Les Lectures pour Tous, la nouvelle Revue universelle populaire illustrée, qui compte plus de 700.000 lecteurs (cart., 9 fr.). Chaque livraison mensuelle (96 pages, 100 gravures inédites), 50 cent. — Abonnements: Paris, 6 fr.; Départ., 7 fr.; Etranger, 9 fr.

Signalons l'Almanach du Drapeau (1 fr. 50) pour 1902, qui, en plus de concours avec 12.000 fr. de prix, assure gratuitement, pendant un an, chaque possesseur d'un de ses exemplaires, contre les accidents de chemins de fer, de voitures et autres moyens de transports.

Enfin, l'Almanach Hachette, qui, pour 1902 (1 fr. 50), offre à ses lecteurs un grand nombre de concours, d'une valeur de 15.000 fr., dont les prix seront des machines à écrire, à coudre, des meubles, des bicyclettes, des appareils photographiques — et deux mille francs de jouets!

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétabira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Finances

ÉMISSION

de Fr. **265,000,000**

de rente **3 %**

autorisée par la Loi du 8 Décembre 1901

Prix d'Émission : Fr. 100

PAYABLE	En Souscrivant.	Fr. 15	TOTAL
	A la répartition (vers le 5 Janvier 1902)	24	
	Le 16 Février 1902.	30	
	Le 16 Mai 1902.	31	
		Fr. 100	

Faculté de Libération à la Répartition vers le 5 Janvier

Le titre libéré à la répartition sera délivré avec jouissance du 1^{er} Janvier 1902 et sous déduction d'un escompte calculé à 3 % sur les termes de février et de mai 1902.

Les titres remis aux souscripteurs le 16 mai 1902 seront munis du coupon à échéance du 1^{er} Juillet.

On souscrit le 21 Décembre 1901

Dans les DÉPARTEMENTS :

A la Caisse des Trésoriers-Payeurs généraux et des Receveurs particuliers des Finances;

A la Caisse des Percepteurs qui auront été désignés par le Ministre des Finances;

Aux Succursales et Bureaux auxiliaires de la Banque de France.

TABLEAU des VERSEMENTS à faire pour 3 Francs de RENTE

TERMES DE PAIEMENT	INTÉRÊTS		SOMME NETTE
	début	début	
Au moment de la Souscription	15 »	»	15 »
A la répartition	24 »	»	24 »
Le 16 Février 1902	30 »	» 25	29 75
Le 16 Mai 1902	31 »	» 50	30 50
TOTAL	100 »	99 25

Les souscriptions par correspondance ne sont pas admises

ANÉMIE EN 20 JOURS
GUÉRISON RADICALE PAR L'ÉLIXIR DE S^r VINCENT DE PAUL
Le Seul autorisé spécialement
Dessignés par les SEIGNEURS de la CHARITÉ, 105, Rue St-Dominique, PARIS
Dépôt des Produits de St Vincent de Paul, 1, Passage Saulnier, Paris.

LE
PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XXVI

— Ces événements datent déjà d'un temps assez éloigné, dit Charles. Ils avaient précédé de quelques semaines le départ de Pierre pour le Tonkin.

— Et depuis son retour ? demanda Jacques avec une ardente curiosité, Pierre a-t-il renouvelé sa demande ? Je vous prie, Charles, que s'est-il passé entre M. Dérouville et votre sœur ?

— Oh ! il ne s'est rien passé de bien long à vous dire. Au retour de sa longue absence, notre ami Pierre revint en effet renouveler l'offre de son nom et demander la main de Geneviève à mon père. Ma sœur refusa et tout fut fini entre eux.

— Ah ! fit entendre Jacques troublé par ce récit inattendu. Pour qu'elle le refusât, Pierre avait donc déçu à votre sœur ?... Comment se sont-ils séparés ?...

— Mais Geneviève et lui ne se sont pas revus, mon cher Jacques. J'ai oublié de vous dire qu'à l'époque de ce malheur, Geneviève n'était presque encore qu'une enfant ; Pierre

l'avait même si peu vue, que s'il la retrouvait aujourd'hui, je suis certain qu'il ne la reconnaîtrait pas.

— Et Mlle Geneviève ?... dit Jacques, sans achever sa question.

— Oh ! ma sœur n'a gardé de ce pauvre Pierre qu'un amer souvenir. Entre nous, je crois que ce malheureux garçon lui inspire un éloignement bien facile à comprendre.

Jacques ne douta pas un instant de la sincérité de Charles, mais sa finesse d'intuition lui disait que, dans ce récit, il restait quelque chose d'obscur, d'inexpliqué. Charles ne savait pas tout... Geneviève avait un secret, Jacques voulait le savoir...

« Mon cher Pierre, écrivit-il aussitôt, je connais ton amitié et je viens t'en demander une preuve. J'ai besoin de toi. On nous dit que tu songes à faire un nouveau voyage. Avant de partir, donne-moi quelques jours, viens à Paris, tu peux me rendre un immense service : il s'agit du bonheur de toute ma vie.

» Nos mères se sont aimées comme deux sœurs aimons-nous comme deux frères.

» Je t'attends.

» JACQUES »

Trois jours après, Pierre Dérouville entra dans le petit salon que Jacques occupait au Grand-Hôtel.

— Qu'y a-t-il, mon vieux Jacques ? dit-il en donnant à son ami une de ces bonnes poignées de main dont la pression significative ne trompe pas. En quoi puis-je t'être utile ?

« Ta demande pressante m'a paru sérieuse ; et, tu vois, j'ai tout quitté pour y répondre. Il s'agit du bonheur de ta vie, me dis-tu. Puis-je donc y contribuer ? Voyons, mon cher camarade, de quoi s'agit-il, et que réclames-tu de moi ? »

— Une franche réponse seulement à la question que je vais t'adresser. Cette réponse tu pouvais me la faire par écrit, mais j'avais besoin de l'entendre sortir de tes lèvres. J'ai de plus une grâce à te demander ; de ceci, nous parlerons après.

— Eh bien ! cette question, je l'attends et suis tout prêt à y répondre.

— Laisse-moi d'abord te dire que je n'ignore rien du pénible passé de Mlle Davillier ; je connais ta malheureuse imprudence et ses terribles conséquences. Je sais aussi, mon cher Pierre, qu'en cette circonstance, tu t'es montré l'homme de cœur et d'honneur que tu as toujours été.

« Je suis fâché d'évoquer ces tristes souvenirs, dit Jacques en voyant qu'elle expression douloureuse se peignait sur le visage de Pierre.

» En voulant épouser Mlle Davillier, obéissais-tu seulement à un sentiment de généreuse pitié pour ta victime, ou bien l'amour se mêlait-il dans ton cœur à ce noble mouvement ? »

A cette question de Jacques, Pierre eut un triste sourire.

— Tu l'aimes donc bien, cette pauvre Geneviève, que te voilà si jaloux du passé ? Rassure-toi. Non, l'amour n'était pour rien dans cet

entraînement, il n'était que de la justice !...

— Tu parais étonné de ma supposition, mon ami. Qu'y aurait-il eu d'extraordinaire à ce que tu ne fusses pas resté indifférent aux charmes de cette jeune fille ? Tu ne peux pas le nier, elle est charmante.

Pierre était embarrassé pour répondre. Pouvait-il avouer à cet homme épris, que celle qu'il aimait était une pauvre enfant déshéritée de grâce et de beauté ? Pierre pensait bien que le temps devait avoir modifié la chétive créature qu'il avait connue, mais le temps quel que fût sa puissance n'avait pas celle des miracles. Il ne pouvait que faire de la pâle et insignifiante Geneviève la charmante fille que ce pauvre Jacques exaltait. Cette scène de Plohinec, où cette enfant s'est montrée à lui sous un jour favorable, lui a monté du cœur au cerveau, et Jacques ne la voit plus qu'à travers un prestige bien fait pour charmer cette excellente nature, se disait Pierre intérieurement.

— Es-tu convaincu, mon brave ami ? dit Pierre croyant en avoir fini avec cet interrogatoire.

— Oui, je suis persuadé que pour ton compte tu dis vrai et que l'amour n'a pas eu de place dans ce passé déjà loin de toi ; mais pourrais-tu me répondre qu'il en a été de même pour cette jeune fille.

(A suivre.)

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE

UN JOLI TÉNOR

III

Romance à deux voix

— Parce que j'ai été fou... Parce que je suis fou... Oh ! Catherine, ayez pitié de ma misère !... Pourquoi voudriez-vous me faire dire ce que je dois faire... Pourquoi, malheureuse enfant, me demander de vous dire le tourment... le chagrin de ma vie ?... Pourquoi m'arracher cet aveu ?... Pourquoi, Catherine, pourquoi ?... N'avez-vous point déjà compris que je vous aime ?

Il débita très bien son affaire, ayant eu soin, au préalable, de ramener en grosses touffes sur son front presque toute sa chevelure.

Il ne s'était pas mis à genoux, mais il accompagnait ses paroles d'un geste à la fois ramassé et nerveux, qui faisait très bien.

Quand il eut fini, il leva le bras droit en reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

l'air comme une personne qui bénit quelqu'un ou quelque chose, secoua la tête, envoya un regard humide et farouche, et le corps renversé en arrière, le jarret tendu, il fit le simulacre de sortir.

Catherine était haletante, mais elle ne souffrait mot.

— Vous ne parlez pas !... s'écria-t-il. Je vous ai blessée... Vous me haïssez... Vous me méprisez comme je le mérite !

Et de fait, il était un peu inquiet, malgré la certitude où il était d'être aimé.

— Eh bien, oui, je mérite votre mépris ; oui, je suis une créature méprisable. Oser, moi, pauvre artiste sans nom et sans fortune, vous parler ainsi d'un amour sans espoir ! Catherine, oh ! Catherine, pardonnez-moi ?

Il se retourna légèrement pour s'assurer que personne ne pouvait le voir, et tomba à genoux, courbant la tête sous la main de la jeune fille.

— Pardonnez-moi, si vous le pouvez et dites-moi de partir.

Sa voix s'éteignit comme étouffée par l'émotion, mais il saisit la main de Catherine et se mit à la baiser éperdument.

Catherine tremblait comme une feuille et était heureuse comme une petite déesse. Elle se disait :

— Il m'aime !... C'est bien vrai, il m'aime. Cet être si beau, et si parfait, si au-dessus des autres, m'aime !

Et ses doigts serraient ceux de Dantrée, violemment, fiévreusement.

— Partir ! murmura-t-il. Gaston, je mour-

rais si vous me quittiez.

Il lui prit les deux mains, tout son corps sembla tressaillir de surprise, et il la regarda avec un air d'étonnement incrédule.

— Catherine, savez-vous bien ce que vous dites ?... ai-je entendu ?... Par pitié, ne vous moquez pas de mon désespoir... ne m'enlevez pas un moment jusqu'au ciel pour m'en précipiter ensuite. Cela ne se peut pas... c'est une folie à moi d'espérer que vous m'aimiez.

Ses mains se refermèrent plus étroitement sur les siennes, sa tête se pencha, sa chevelure brune cacha le frémissement de bonheur qui l'agitait.

Mais son extase était telle qu'elle ne trouvait pas une parole.

— Je n'avais jamais espéré cela, dit Gaston, je n'en avais jamais eu la pensée. Je savais qu'il était dans ma destinée de vous adorer... mais jamais... jamais, dans mes rêves les plus insensés, je n'avais osé espérer que vous vous abaisserez jusqu'à moi... Mon adorée, dites un mot, que je sache si je suis bien éveillé... — il était on ne peut plus éveillé... — Dites une seule fois, adorée de mon cœur : Gaston, je vous aime.

Elle le dit, le visage caché dans la poitrine du jeune homme : sa voix tremblait, et toutes les fibres de son corps frémissaient d'aise.

Gaston souriait avec un mélange de joie et de triomphe.

— J'ai eu déjà de grosses parties, pensait-il, mais jamais une aussi belle que celle-ci. Mais si Marie apprend tout cela !... Il n'y a plus qu'un revers à ma médaille... le vieillard. La

filles peut être folle, mais lui, il ne l'est pas. Ce sera une histoire qui n'en finira pas.

Catherine releva sa tête, qui était appuyée sur l'épaule de Dantrée, et fixa sur lui un regard doux et timide.

Vous aviez réellement de tels sentiments pour moi et vous avez pensé que je vous laisserais partir ?... Vous avez pensé qu'une différence de rang et de fortune entre nous serait de quelque importance à mes yeux ?... Ah ! que vous me connaissez peu !

— Je vous connais pour la meilleure, la plus chère et la plus aimable des femmes. Mais, votre père, Catherine !... il ne consentira jamais à ce qu'un pauvre artiste comme moi vienne faire sa cour à sa fille unique.

— Vous ne le connaissez pas, Gaston. Papa ferait tout au monde pour me plaire... tout... Quand il saura combien nous nous aimons, il ne contrariera pas notre amour.

— Vous en êtes sûre Catherine ?

— Très sûre, Gaston. Votre pauvreté ne sera pas un obstacle pour lui.

— Alors c'est un plus grand fou que je ne l'aurais pensé, se dit Dantrée à lui-même ; si j'étais à sa place, je prendrais Gaston Dantrée par les épaules et je le jetterais à la porte. Oui ! mais si je l'épouse, il reste toujours Marie !... Si... Bah ! je l'épouserai quand même. Après, nous verrons bien. Huit mille livres de revenu sont en jeu... Marie est l'unique obstacle, et des centaines de lieues de mer et de terre nous séparent. Ce n'est pas le moment de reculer maintenant. Quoiqu'il puisse arriver, j'épouserai l'héritière de Scarswood.

(A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2333 du 14 décembre 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

NUMÉRO DE NOËL

GRAVURES. — Couverture en couleur, par M. Emile Vidal.
Noël Montmartrois, composition de M. Saurel.
Noël mystique, composition de M. Grégoir.
Mon petit Noël, ne m'oubliez pas, document photographique de Rentlinger.

La bûche de Noël, illustration de L. Tinayre.
Le Houx, allégorie de M. Emile Vidal.
Aquarelles d'Albert Guillaume : Une touche difficile. — L'inspiration interrompue. — Aquarelle de Mahut : La bonne mère.
(Double page) L'office Noël à la cathédrale d'Albi, par A. Gérardin.

Une petite fille de la campagne, par G. de Cool.
Beaux-Arts : L'adoration des mages, d'après Rubens, gravure de M. Baude.
La revue comique, par Jehan Testevuide.

TEXTE. — Poésies : Noël Montmartrois, par Franc-Nohain.
Triplets de Noël, par Jacques Normand.
La bûche de Noël. — Le Houx, par François Fabié.

Ballade des petites filles qui vont en classe, par Gringoire, avec illustrations de Saurel, Grégoir, L. Tinayre, G. de Cool et de E. Vidal.

Nouvelles : La conversion de Liana, par H. de Nousseigne. — L'Etoile par G. Lenôtre, avec illustrations de Simont et de Bazons.

Fantaisies : Noël mystique, par Leon Schmidt. Un souper de Noël, par J. Testevuide, avec illustrations de Grégoir et de Testevuide.

Le jeu des petits papiers, par C. B.

Théâtres, par H. Lemaire ; Les livres nouveaux ; etc.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

Gravures : La coiffure à travers les âges, (Derniers bonnet de province), par E. Sedeyn.

Le Club des escrimeuses Viennoises.

Portrait de M. H. Bemberg compositeur de musique.

Concours de Bébés. — Nos ouvrages de Dames : Ecran à bougie. — Cadre en verre peint.

Texte : Les derniers bonnets de province, par E. Sedeyn. — Petit carnet de « La femme et le monde ». — Ouvrages pour étrennes et ouvrages de Dames, par Aiguillette. — L'âme orpheline, roman, illustrations de Simont.

Musique : Marche enfantine par H. Bemberg.

Le numéro avec son supplément : 1 franc.

Librairie HACHETTE et C^{ie}, 79, boulevard St-Germain, Paris 6^e.

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution.

Publiée sous la direction de M. ERNEST LAVISSE,

Vient de paraître le 19^e Fascicule :

Tome IV, 1^{re} partie, Fascicule 3.

LES PREMIERS VALOIS

LA CUERRE DE CENT ANS

par M. A. Covillé

Professeur à l'Université de Lyon.

L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun, à 1 fr. 50 le fascicule.

SAINT-NICOLAS. — 23^e année. — Sommaire du n^o 3 — du 19 décembre 1901.

Petit Navire, par Arthur Dourliac. — Le tré-

sor perdu, par Vict. Aury. — Le livre d'étranges, par Michel. — Deux solutions, par L. Margery. — La capitaine du « Yucatan », par E. Salgare. — Boîte au Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Varian

A. Birch, Thelem, A. Vimare, A. Leroux, E. Gamba.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 5 décembre 1901.

V^o Nacla : Courrier du Dimanche. — Marie Sellos : Mme Idylle aux champs. — Georges Ohnet : Le Brasseur d'affaires (suite). — V^o Henri de Bornier : La Lizardière (suite). — Henry Sienkiewicz : Suivons-le (suite). — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano

et chant, pianos et violon, piano et violoncelle
Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Tribunal de Commerce de Cahors

Suivant jugement du 16 décembre, le tribunal a homologué le concordat intervenu le 6 décembre 1901, entre le sieur ARMENGAUD, minotier à Cahors et ses créanciers.

Aux termes de ce concordat, Monsieur Armengaud s'est engagé à payer à ses créanciers vingt-cinq pour cent comptant de leurs créances et cinq pour cent dans six mois.

Pour extrait :
Le Greffier,
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur DAJEAN, marchand de chapeaux à Lalbenque, sont invités à produire leurs pièces et bordereaux et à se rendre le 13 janvier 1902, jour de lundi, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances, et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.